



Ligne T4  
 Projet de tracé  
 Stations envisagées

## PROJET T4 RAPPEL

Le T4 proposera une nouvelle offre de déplacement entre le Nord et le Sud de la Métropole. La ligne T4 de type TEOR empruntera 8,5 km de voie entre Boulingrin et le Zénith. En grande partie en site propre, elle passera notamment par les boulevards rouennais et le pont Guillaume le Conquérant.

**15 STATIONS** entre Boulingrin et le Zénith

**18 000 À 20 000** voyageurs/jour

**UN T4 TOUTES LES 6 MIN** en heure de pointe

**25 A 30 MIN DE TEMPS DE TRAJET** Entre le centre-ville et les équipements majeurs (zénith, parc des expos...)

**DES PISTES CYCLABLES**

**COÛT DU PROJET** estimé à 88M€TTC.

- Il est financé par :
- la Métropole Rouen Normandie ;
  - la région Haute-Normandie ;
  - l'État.

- Votre participation à la concertation a alimenté les travaux de l'avant-projet finalisés pendant l'été 2015.
- Vos avis comme ceux de la première concertation en 2013 ont été joints au dossier d'enquête publique.
- L'Enquête publique se déroulera du vendredi 6 novembre 2015 au lundi 7 décembre 2015.
- Des études complémentaires détaillées pour la réalisation se poursuivent jusqu'au démarrage des travaux.



Cette lettre d'information présente les avancées du projet et vous invite à vous manifester dans le cadre de l'enquête publique qui se tiendra **du 6 novembre au 7 décembre 2015**.

## PROJET T4 BIENTÔT L'ENQUÊTE PUBLIQUE !

Depuis 2 ans, la concertation conduite par la Métropole Rouen Normandie a permis aux habitants, aux commerçants, aux acteurs du territoire et aux associations de s'informer et se prononcer sur le projet de T4. Bientôt, le projet entrera dans une nouvelle étape importante d'information et d'expression.

L'enquête publique se déroulera **du vendredi 6 novembre 2015 au lundi 7 décembre 2015**. À cette occasion, un dossier complet sur les avancées du projet est mis à la disposition du public.

L'enquête publique est placée sous l'autorité du Commissaire enquêteur, personnalité indépendante désignée par le président du tribunal administratif.

Sur la base des observations recueillies lors des permanences et dans les registres, le Commissaire enquêteur formulera un avis sur le projet. Le cas échéant, la Métropole y apportera des réponses et compléments avant de voter une « Déclaration de projet » qui justifiera l'intérêt général du projet et le lancement des travaux.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le projet et l'enquête publique sur [metropole-rouen-normandie.fr](http://metropole-rouen-normandie.fr) ainsi que sur le site de la Préfecture [seine-martime.gouv.fr](http://seine-martime.gouv.fr)

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

CALENDRIER DU PROJET

2012-2013	2014-2015	FIN 2015	2016	FIN 2016	2018
Études de faisabilité 1 <sup>re</sup> étape de concertation	Études de conception 2 <sup>e</sup> étape de concertation	Enquête publique Finalisation du projet	Travaux préparatoires sur les réseaux	Début des travaux	Mise en service

Toute l'information est sur le site de la Métropole [metropole-rouen-normandie.fr](http://metropole-rouen-normandie.fr)

Conception : Res publica / Atelier des Giboulées - Groupement de Maîtrise d'œuvre SCE - ATTICA - SOGETI, ©Stims 3D pour ATTICA - Octobre 2015



**Place Beauvoisine**  
Une place aménagée en espace de vie



**Intersection des avenues Jean-Jaurès, de Caen et de la Libération**  
Création d'une nouvelle place aménagée

**LE CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

- Une notice explicative présentant l'objet du projet ainsi que les informations juridiques et administratives.
- Un plan de situation du projet.
- Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants et l'estimation sommaire des dépenses.
- Un plan général des travaux.
- Une étude d'impact sur l'environnement.
- L'évaluation socio-économique du projet.
- L'inventaire des opérations foncières nécessaires (c'est le « dossier d'enquête parcellaire »).
- L'avis des autorités administratives de l'État.

**PARLONS-EN!**



**LE T4, QUOI DE NEUF ?**

Le dossier d'enquête publique présente de façon détaillée le projet de bus à haut niveau de service T4. Zoom sur quelques points particuliers du projet.

**Les places publiques**

Suite à la concertation, l'ensemble des places et carrefours traversés par le T4 a fait l'objet d'une attention renforcée pour créer de véritables places urbaines, paysagères et de détente. La place Beauvoisine et la place Cauchoise qui sont actuellement des carrefours routiers retrouveront un caractère agréable pour le passage et le séjour des piétons. Des nouvelles places seront créées sur la rive gauche : au carrefour des avenues Jaurès / Libération / Caen / Rondeaux et sur le rond-point des Bruyères. Les aménagements proposés sont détaillés dans le dossier d'enquête.

**La circulation**

L'étude approfondie des impacts de la future ligne sur la circulation fait partie des pièces du dossier d'enquête. Sur l'ensemble du tracé de T4, la circulation sera diminuée de 15% grâce à la nouvelle offre de transports en commun et à la possibilité de se déplacer à pied ou à vélo dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui. Les voies de circulation seront réduites en conséquence pour offrir une meilleure qualité de vie dans les quartiers traversés. Le dimensionnement des voies et des carrefours est précisé dans le dossier.

**Les voies cyclables**

Conformément à la loi et aux attentes des associations, le projet crée des aménagements cyclables tout le long du tracé : des pistes ou des bandes cyclables, des zones trente et des sas aux carrefours pour les vélos. L'insertion des voies cyclables dans le projet est optimisée pour éviter les traversées dangereuses et favoriser la continuité du parcours cyclable.

**Les arbres et la faune**

Le projet de T4 est l'occasion de recenser les arbres d'intérêt et de renouveler les espèces le long du tracé. Il préserve les alignements remarquables et prévoit de nouvelles plantations, dans un double objectif écologique et paysager. La préservation de l'habitat des espèces protégées, notamment les chauves-souris, est intégrée au projet.

**L'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

Dans le cadre de l'enquête publique, il est procédé à une enquête parcellaire. Celle-ci délimite les emprises de terrains à acquérir pour permettre la réalisation du projet et identifie précisément les propriétaires. Le projet permet en effet de réaménager l'ensemble des espaces ouverts autour du tracé, y compris certains trottoirs ou contre-allées qui sont situés dans le domaine public mais ne sont pas propriété de la Métropole. Il s'agit ainsi de « régulariser » la limite du domaine public. Les particuliers concernés seront contactés par la Métropole.



**Boulevard des Belges**  
L'aménagement en site propre du T4 pour augmenter sa performance

Ces images sont issues des panneaux d'exposition présentés lors de la phase de concertation - avril 2015. Elles présentent les principes d'aménagement des espaces.